

DOSSIER DE PRESSE



Conseil Communautaire

**Jeudi 14 avril 2011
17h30**

Salle Bouchet
Immeuble Consulaire de Brive-La-Gaillarde

Ce conseil communautaire du 14 avril donnera lieu au vote des budgets primitifs 2011. Ces budgets s'inscrivent dans la volonté de maîtrise forte des dépenses de gestion et d'anticipation de remboursement d'emprunts à venir. Ce budget montre cependant un soutien affirmé à l'aménagement du territoire de l'Agglo.

Le volet social verra la programmation 2011 du CUCS, le renouvellement de l'opération cinéma plein air.

Principaux Dossiers :

- Approbation des comptes 2010
- Le vote des budgets primitifs et du taux relais dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale
- Le volet social
 - o La programmation 2011 du CUCS
 - o Le renouvellement de l'opération Cinéma en plein air

Approbation des comptes administratifs 2010

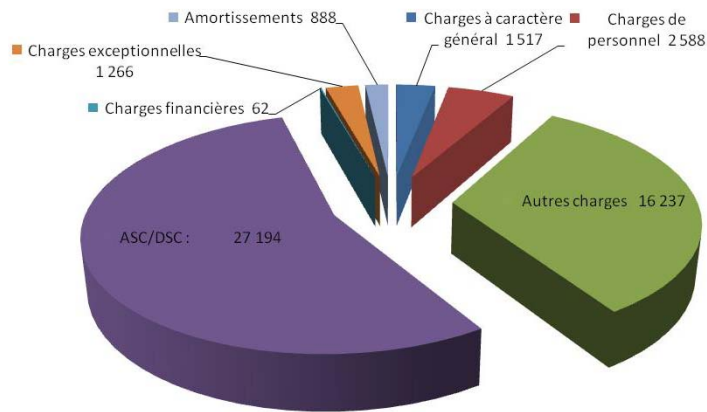
Le compte administratif présente un taux de réalisation de 51,60% sur les dépenses d'équipement et de 64,60% sur les investissements en équipement du budget principal.

Les investissements ont été réalisés à 63,40% sur le budget eau et à 63% sur le budget investissement.

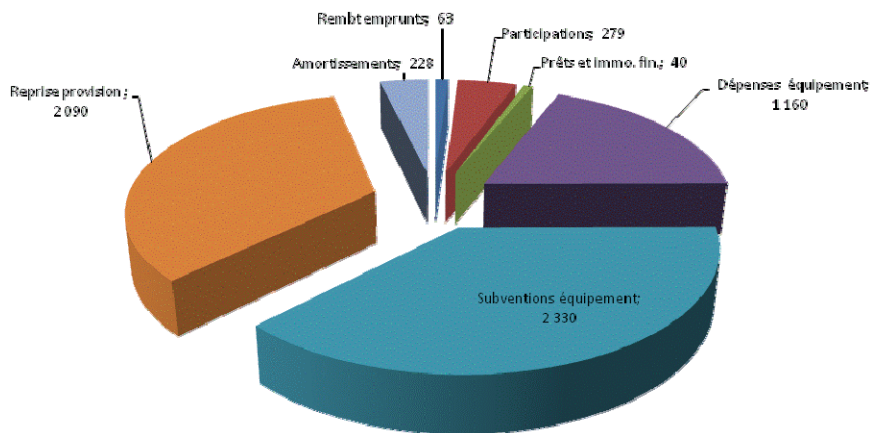
		2010		
BUDGET PRINCIPAL		<i>Prévisions</i>	<i>Réalisations hors RAR</i>	
Total dépenses équipement		6 763	3 490	51,60%
Total dépenses investissement		9 582	6 190	64,60%
Total recettes équipement		991	456	46,01%
Total recettes investissement		7 491	4 703	62,78%
BUDGET EAU				
Total dépenses équipement		1 019	610	59,86%
Total dépenses investissement		1 131	717	63,40%
BUDGET ASSAINISSEMENT				
Total dépenses équipement		5 536	3 692	66,69%
Total dépenses investissement		7 764	4 891	63,00%

L'excédent réel de fonctionnement est en diminution de 1 M€ par rapport à l'an dernier : 1 967 M€ (hors provision) contre 3 067 M€. Ceci s'explique en partie par les principales évolutions des contributions aux syndicats et par un ratio d'endettement fortement contraint du à des choix d'investissement faits dans les années antérieures : **on a un budget sous pression qui demande un pilotage** fin de notre stock de dette.

Répartition des dépenses de fonctionnement du budget principal : 49,752 M€

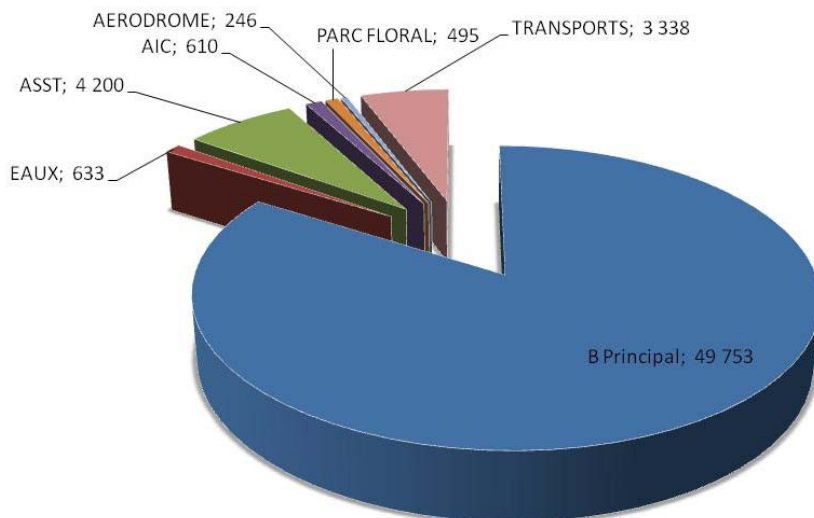


Répartition des dépenses d'investissement du budget principal : 6,190 M€



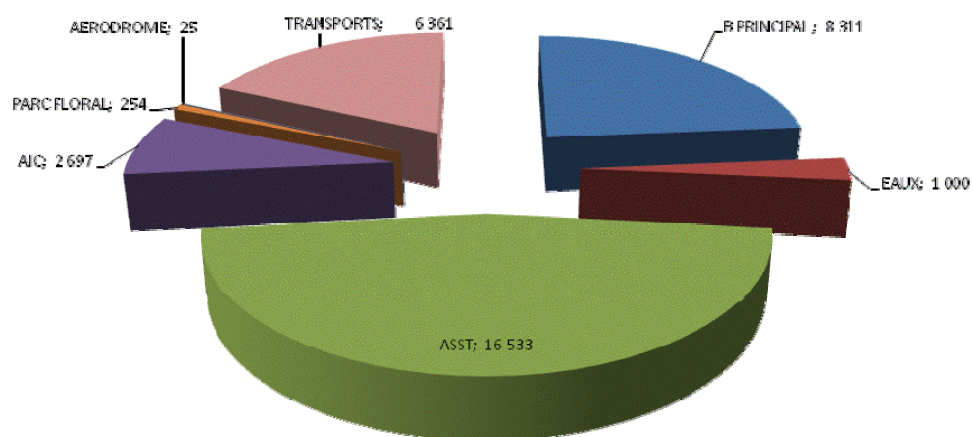
En investissement, le résultat de l'exercice est déficitaire :- 4,554 M€, avec l'excédent 2009 et la provision de 2,09 M€, le résultat cumulé s'élève à 604 k€.

Au global, les dépenses de fonctionnement se répartissent de la façon suivante sur l'ensemble des budgets pour un montant total de **59,274 M€** :



chiffres en k€

Les investissements s'élèvent à **35 181 k€**, Reste à Réaliser inclus :



chiffres en k€

Vote du budget 2011

Le budget que nous présentons aujourd'hui à l'Agglo est globalement conforme aux orientations budgétaires. Il s'inscrit dans un contexte qui prend en considération la dégradation de l'environnement économique national et international.

Un programme d'investissements destiné prioritairement à soutenir l'aménagement du territoire, l'activité économique et l'habitat : 7,397 M€ prévus en 2011,

S'agissant de l'aménagement du territoire (Voie verte, pistes cyclables, dégroupage, mises en accessibilité des abris bus, réserve fond de concours) et du soutien au développement économique un montant de **3 254 k€ est prévu** :

- 1 M € de travaux pour la continuité de la Voie Verte
- 800 k€ de réserve pour un fonds de concours, destiné à soutenir des projets des communes,
- 250 k€ pour la mise en accessibilité des abris bus
- 200 k€ pour le dégroupage haut débit (sous-répartiteurs de Cosnac)
- 190 k€ pour le dégroupage haut débit (NRA Saint-Viance et Dampniat)
- 178 k€ pour le pôle d'échange intermodal
- 151 k€ sont réservés aux avances remboursables pour des entreprises
- 100 k€ pour les aires de camping-car
- 100 k€ pour la protection contre les inondations (Rieux Tord)
- 100 k€ est destiné à acquérir des participations dans la **SEMABL** qui augmente son capital social.
- 75 k€ pour les actions prévues au schéma directeur cyclable (entre autres, pistes)
- 70 k€ de participation au SIAV (entretien des berges)
- 20 k€ d'aides économiques pour SMARTGRID
- 15 k€ de travaux aux sièges
- 5 k€ de travaux aux abattoirs

Au titre de la politique sociale et de l'habitat, un total de **847 k€** est inscrit avec 600 k€ d'aides aux organismes de logements sociaux et 100 k€ d'aides aux particuliers et 107 k€ aux communes (dont 92k € pour l'ORU), 30 k€ pour les aires d'accueil et 10k€ au titre de la politique de la ville.

Le budget comporte également les crédits nécessaires à la réalisation d'études dont :

- lancement diagnostic foncier et infrastructures : 75 000 €
- production Energie Couze : 60 000 €
- habitat OPAH : 60 000 €
- grottes de Lamouroux : 50 000 €
- étude culturelle : 48 000 €
- étude Agropole : 40 000 €
- CUCS : 40 000 €
- diagnostic énergie bâtiment : 38 000 €
- plan climat : 35 000 €
- valorisation des voies vertes : 25 000 €
- FTTH : 24 400 €
- SIG : 22 000 €
- Smurfit 7 000 €

Enfin 143 000€ sont prévus pour les acquisitions foncières et de matériel informatique

Le remboursement du capital de l'emprunt (**118 000 €**) complète les inscriptions budgétaires d'investissements avec **231 000 €** pour l'amortissement des subventions et **200 000 €** au titre des avances forfaitaires sur marchés.

Les recettes nouvelles (hors restes à réaliser) sont équilibrées à 6 385 000 € par :

- | | |
|--|-------------|
| • l'excédent de fonctionnement capitalisé | 3 877 000 € |
| • les amortissements et le prélèvement | 1 271 000 € |
| • un emprunt d'équilibre | 524 964 € |
| • du FCTVA | 335 000 € |
| • les avances forfaitaires sur marchés | 200 000 € |
| • les subventions (DCT, contrat d'agglomération,...) | 177 000 € |

Détail des recettes de fonctionnement en hausse de 1,7% à 51,71 M€ (50,8 M€ en 2010)

1 - Les dotations de l'Etat (14,819 M€)

- En 2010, elles s'élevaient à 14,645 M€

2 – les recettes fiscales : 34,993 M€ dont

- **Les contributions directes et les dotations de péréquation (venant remplacer la TP) (26,926 M€)**

Suite à la suppression de la TP, et au vu du mécanisme de compensation mis en place pour la 1^{ère} année, le même chiffre qu'en 2009 a été repris soit 26,926 M€.

- **Les autres recettes fiscales (8,237 M€)**

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est estimée à 8 111K€.
- La Taxe de Séjour pourrait être valorisée à 185 k€ euros

3 – Les produits de gestion courante (1 489 k€)

Constitué principalement par le remboursement du personnel mis à disposition dans les budgets annexe (eau, assainissement, ...) additionné aux loyers de Perbousie (605 + 380 = 985 k€), ainsi que des remboursements de charges de personnel (197 k€) et autres produits exceptionnels (297 k€).

Les recettes d'ordre (231 k€) et le résultat reporté (180 k€) viennent équilibrer les recettes.

Détails des dépenses de fonctionnement

Elles intègrent :

- **Les charges à caractère général pour 1,859 M€**, principalement constituées par les dépenses nécessaires au fonctionnement de l'EPCI, en baisse de 2,5% par rapport à 2010 (1,910 M€)
- **Les charges de personnel pour 2,595 M€** En baisse par rapport à 2010, du au transfert des agents de l'aéroport, et malgré l'intégration du personnel du chantier d'insertion.
- **Le versement d'attribution et dotation aux communes pour 27,129 M€**
- **Les participations, cotisations et autres charges de gestion courante pour 16,773 M€, en hausse de 700 k€**
 - SIRTOM : + 179 k€ à 8,06 M€
 - SDIS : + 90k€ à 4,81 M €
 - Aéroport : + 269 k€ à 1,715 M€
 - Subventions à l'OTI maintenues à 828 k€ dont 90 k€ pour Brive Plage
 - SYMA A20 : + 2k€ à 250 k€
 - Une subvention de 25 000 € est attribuée pour soutenir la CCI franco-britannique.
 - Les subventions à ICARE 25 000€, ELOPSYS pour 20 000 €, Tremplin 10 000 €, MACEO 4 600 €, et AVRUL 4 000 € complètent les subventions au secteur économie.
 - Sont également prévues, les participations à LIMAIR (8 323 €), au SIAV (32 300 €), à DORSAL (65 000 €) et au SEBB (125 200 €).

- **Les charges exceptionnelles pour 1 554 k€** (subventions aux budgets des Activités Industrielles et Commerciales, Transports, Zones d'activité et Parc Floral)
- **Les frais financiers pour 331 k€**
- **Les dépenses imprévues pour 200 k€**

1,271 M€ de mouvements d'ordre vient équilibrer la section

Le budget eau

Sur le budget eau, les dépenses d'investissements s'élèvent à 3,182 M€, couvrant les travaux sur les ouvrages du réseau d'eau, et notamment le Pigeon Blanc ainsi que Lintillac.

Sur ce budget, nous avons un **excédent structurel de l'ordre de 687 k€, qui permet d'autofinancer un investissement de 7 M€, mais en une seule fois**, car cette somme ne se retrouve pas tous les ans.

Le budget assainissement

Pour le budget assainissement 2011, il s'élève en fonctionnement à 6,298 M€ et en dépenses d'investissement à 5,754 M € de dépenses nouvelles, auxquelles s'ajoutent 1, 798 M € de restes à réaliser, plus le résultat reporté soit 15,087 M€, dont 1 192 k€ pour le remboursement de capital des emprunts.

Le montant des travaux nouveaux pour 2011 est calibré à **3 525 k€** (auxquels rajouter 1,798 M€ de restant à réaliser) et un emprunt de 7,6 M€ est inscrit pour financer les travaux en cours et passés.

L'excédent structurel n'est que de 2,2 M€.

Le budget des zones d'activités

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2,9 M €

- 2,460 M € de ces dépenses se décomposent principalement en
 - 2,305 M€ de solde de marchés du PEBO et du Fourneault.
 - 155 k€ de travaux nouveaux : 100 k€ pour Bridal, 50 k€ pour le Riant Portail et 5 k€ sur Fourneault,
- 441 k € en charges financières qui prennent en considération le passage à taux fixe à 3,97% d'un emprunt de 1M € intervenu depuis les Orientations budgétaires.

Les recettes permettant de l'équilibrer sont composées de ventes de lots (1,514 M €), d'une subvention du BP afin de rembourser du capital (400 000 €), du solde des subventions (83 000 €) soit un total de recettes réelles de fonctionnement de 1,997 M€.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 857 680 euros

- 660,68 k€ au titre du remboursement des emprunts dont 400 k€ de remboursement anticipé
- 197 k€ pour les opérations pour compte de tiers

Ce budget est équilibré par un recours à l'emprunt de près de 3M € et les opérations d'ordre.

Il est à noter que l'acquisition des terrains de Brive Laroche n'est pas budgétée.

Le budget des activités industrielles et commerciales

Le fonctionnement, à hauteur de à **838 k€** prend en considération l'entretien des Zones d'Activités (280 500 €), et les gîtes de Sainte-Féréole (240 000 €) et.

Il affiche un déficit structurel de fonctionnement de 475k€.

Ces dépenses sont équilibrées par une subvention du budget principal (392 k €), des recettes de locations de la résidence de tourisme évaluées à 127 k€, et 146 k€ pour des locations sur les ZA et les opérations d'ordre.

Quant à la section d'investissement, elle totalise **118,38 k€** de dépenses plus 95 k€ de report, plus le déficit d'investissement de 2009 de 2,394 M€. Son financement est assuré par un recours à un **emprunt d'équilibre de 2,5 M€**

Le budget du parc floral

Ce budget affiche un déficit structurel de 386 k€.

Il présente une section de fonctionnement équilibrée à hauteur de **562 k€**, comprenant notamment les dépenses liées au marché d'exploitation du parc, financée par le paiement des droits d'entrées (40 k€) et le versement d'une subvention du budget principal (450 k €).

En investissement, une inscription de travaux de **71 000 €** va permettre de couvrir des travaux sur les installations.

Le budget transport

Il s'équilibre en fonctionnement à 4,15 M€. Les recettes proviennent majoritairement du versement transport pour 3,2 M€ (dont le taux a été passé à 0,60), de la Dotation Globale de Décentralisation Transports (306 k€), d'une subvention du budget principal (300 k€).

Il permet d'assumer les charges à caractère général (3,449 M€) - en hausse pour assumer la mise en place des nouveaux services Libéo (+ 108k€), Libéo Accessible (98k€) maintien des tarifs (115 k€), les charges financières pour 199 k€ suite aux emprunts contractés pour l'achat des bus.

En investissements, 2,302 M€ sont budgétés, notamment pour l'acquisition des derniers bus à hauteur de 229 k€, des travaux pour la mise en place de parking relais (conformément au PDU), la pose et dépose des poteaux et abribus, le tout à hauteur de 1,335 M€ et des études pour 120 k€.

Vote du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), de taxe d'habitation (TH) et de foncier non bâti

La **cotisation foncière des entreprises** (CFE) est un impôt local créé en France par la loi de finances pour 2010 lors de la suppression de la taxe professionnelle.

La CFE et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) forment ensemble la contribution économique territoriale (CET), plafonnée à 3 % de la valeur ajoutée des entreprises

La CFE est assise sur les valeurs locatives foncières. Elle est égale à la valeur locative cadastrale multipliée par le coefficient décidé par les collectivités locales.

A ce jour, l'Agglo de Brive n'a pas encore reçu la totalité des informations fiscales qui lui permettent de voter les taux, néanmoins certains chiffres ont été communiqués par téléphone par la DGFIP :

Le taux de référence 2011 de la CFE serait égal à **32,10 %**, soit la somme du taux relais voté en 2010 par l'Agglo (18,97) + parts du département et de la région (17,48%) X 0,88074 .

Pour la taxe Habitation : 7,10 % taux calculé à partir du taux départemental ; base annoncée : 106 529 000

Taxe sur le Foncier non Bâti : 4,46 % taux résultant de la conversion des frais d'assiette et de recouvrement ; base annoncée : 733 200

Cette année 2011, selon les informations fiscales que nous avons eues, seul le taux de CFE sera fixé par l'assemblée délibérante.

Il sera proposé au conseil communautaire de ne pas faire varier en 2011 les taux résultant des calculs effectués par les services fiscaux, c'est-à-dire voter un taux de CFE égal au taux de référence et des taux de TH et de TFNB égaux aux taux rebasés ; il est possible de mettre en réserve un éventuel potentiel de taux non utilisé.

Développement durable

Approbation d'un projet d'Agenda 21

L'agenda 21 de l'agglomération de Brive est un projet stratégique de développement durable. Il identifie les actions structurantes pour faire de notre agglo un territoire ouvert, entreprenant, dynamique, agréable à vivre, accueillant et solidaire.

Le programme est l'aboutissement de plusieurs mois de travail soutenu et collectif reposant sur :

- Un diagnostic partagé
- Une définition des finalités et des principes d'actions
- L'analyse des enjeux locaux
- L'élaboration d'un programme d'actions

Ce programme de travail a été conduit avec la volonté de privilégier à chaque étape du projet les 3 points suivants :

- La concertation citoyenne
- La complémentarité Agglo/ communes membres
- La transversalité des actions

L'agenda 21 de l'agglo se décline autour des 4 grandes orientations suivantes :

- **Promouvoir un développement économique respectueux des équilibres sociaux, environnementaux et territoriaux**

Le développement durable de l'agglo passe par une vitalité économique qui doit s'appuyer sur ses ressources locales autant humaines qu'environnementales.

Une partie des actions ciblera certains secteurs d'activités (agriculture, tourisme), d'autres participeront à créer les conditions d'accueil et de développement économiques favorables (accessibilité, haut débit...) ou bien encore s'intéresseront au marché de l'emploi et aux conditions d'insertion, de formation des personnes.

- **Développer les solidarités en offrant aux populations actuelles et futures les conditions d'un parcours de vie harmonieux**

L'agglo entend d'abord répondre à cette orientation en s'appuyant sur les dispositifs phares sur lesquels reposent en grande partie la politique d'équilibre social menée par l'Agglo (Programme Local de l'Habitat, Contrat de Cohésion Sociale, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi). L'Agglo de Brive est équipée pour poursuivre et renforcer son action et permettre, grâce aux partenaires, un développement solidaire du territoire.

- **Préserver et valoriser le patrimoine du territoire et assurer les ressources de demain**

Au rang de ses atouts, l'Agglo possède une riche diversité de milieux naturels et des ressources importantes en eau. Urbanisme et foncier, qualité de l'eau, éducation et sensibilisation, réduction des nuisances et des pollutions, valorisation du patrimoine, sont autant d'axes sur lesquels l'agenda 21 va permettre d'intervenir.

- **Affirmer un mode de gouvernance en mettant le citoyen au cœur des projets et en s'appuyant sur l'exemplarité des collectivités**

Le dialogue que mène l'Agglo avec ses communes et ses habitants participe à renforcer son rôle sur le territoire. La concertation menée dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21 a clairement fait apparaître le besoin d'information et de plateforme d'échanges entre l'Agglo et ses habitants. Concertation, lisibilité, exemplarité sont au cœur de cet ensemble d'actions et sont les mots d'ordre du nouveau mode de fonctionnement qui se profile.

Avec son agenda 21, l'Agglo entend donc donner une nouvelle dimension à l'action publique qu'elle porte. Prenant appui sur un diagnostic partagé, le programme d'actions constitue une feuille de route pour le court et moyen terme, qui trouvera un écho à la fois auprès des agents de l'Agglo, que des citoyens, des partenaires institutionnels ou de la sphère privée.

Ce sont le diagnostic, les enjeux et le programme d'actions qui devront être approuvés par le conseil. Puis, l'Agenda 21 sera déposé auprès du Ministère du développement durable en vue d'obtenir la reconnaissance ministérielle.

Volet Social / Habitat

Soutien à la production de logements sociaux- programmation prévisionnelle 2011

Dans le cadre de la politique menée par l'Agglo de Brive en faveur du logement social, celle-ci consacre chaque année une enveloppe budgétaire destinée à accompagner les projets des opérateurs pour répondre aux besoins de toutes les catégories de ménages notamment les plus modestes.

Son objectif est d'assurer une répartition équilibrée de l'offre de logements non seulement entre les quartiers mais aussi entre les communes de l'agglomération.

Par équilibrée, il faut comprendre : être en mesure de répondre aux besoins des habitants en terme de logements sociaux et d'accession à la propriété, ainsi que promouvoir la mixité sociale.

Cette enveloppe est répartie en fonction d'un règlement d'intervention tenant compte de différents critères et permettant une intervention variable telle que les logements de type PLUS peuvent bénéficier d'une subvention allant de 500 à 4 500 € et les logements PLAI de 1 000 € à 5 000 €.

Au titre de la programmation prévisionnelle 2011, les opérations indiquées dans le tableau ci-après ont été retenues pour contribuer à ces objectifs.

Elles représentent une participation financière de l'Agglo d'un montant prévisionnel total de 536 833 euros pour soutenir 10 opérations, ce qui représente la production de 256 logements.

Aide aux opérateurs

Bailleur	Commune	Opération	Type opération	Nb total logts	PLUS	PLAI	Montant total de la subvention
Polygone	Brive	Lot. L'Etang Rue Monteil	Neuf	15	10	5	70 000 €
Polygone	Saint-Viance	Auger	Neuf	9	5	4	24 500 €
Polygone	Saint-Viance	le Bourg	Neuf	4	2	2	15 000 €
Corrèze Habitat	Mansac	Neuf	Neuf	4	3	1	14 000 €
OPH Brive	Brive	Arcadia	VEFA	11	8	3	51 000 €
OPH Brive	Brive	Corrèze Park	VEFA	40	28	12	126 000 €
<i>S/total Neuf&VEFA</i>				83	56	27	300 500 €
OPH Brive	Brive	Av. 18 juin	Acquisition Amélioration	1	1		4 500 €
OPH Brive	Brive	Rue des Precheurs	Acquisition Amélioration	2	2		9 000 €
OPH Brive	Brive	Le Bouygue II	Réhabilitation	152	152		177 333 €
Corrèze Habitat	Malemort	Le Jassou	Réhabilitation	18	18		45 000 €
<i>S/total Réhabilitation et A A</i>				173			235 833 €
Total programmation 2011				256			536 333 €

Politique de la Ville : Approbation du programme d'actions 2011 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et du programme de réussite éducative (PRE)

Dans le cadre de sa compétence Politique de la Ville, l'Agglo de Brive œuvre pour le développement social urbain, l'insertion ou encore la prévention des risques sociaux. **Parmi les outils de la Politique de la Ville**, outre le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), **on compte le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et le programme de réussite éducative (PRE).**

Ce conseil communautaire devra voter l'**approbation du programme 2011 du CUCS et du PRE**, correspondant pour l'Agglo à un **engagement financier total de 134 685 € (cf. tableau)**, en hausse de **7,5% par rapport à la programmation 2010 à la même époque**. La participation de l'état s'élève quant à elle à **198 885 € en baisse de 10,8% par rapport à 2010**. Cette année, la programmation compte **65 actions dont 22 nouvelles**

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) est un dispositif contractuel entre l'Agglo de Brive et l'Etat **pour mettre en œuvre une politique de développement social et urbain (cohésion sociale) en faveur des habitants des quartiers fragilisés reconnus comme prioritaires (Tujac, Gaubre et les Chapélies).**

Ce contrat s'inscrit comme une composante principale du projet social et solidaire de l'Agglo de Brive, et dans la complémentarité des différents outils actuels du territoire communautaire (programme de réussite éducative, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, le Programme Local de l'Habitat,...).

Ce document contractuel permet de solliciter des financements auprès de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (Acsé).

Le total du financement de l'Agglo s'élève à 132 685 € pour 2011 sur le CUCS.

Le Programme de Réussite Educative (PRE)

Le Programme de Réussite Educative (PRE) est un dispositif conventionnel passé entre l'organisme gestionnaire et l'Etat en faveur des enfants et des adolescents présentant des signes de fragilité et vivant dans des quartiers prioritaires. L'Agglo est un partenaire de co-gestion et de co-animation du dispositif.

Ce dispositif vise à donner leur chance aux enfants et adolescents âgés de 2 à 16 ans ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite...Il sert à accompagner dès la petite enfance des enfants et des adolescents présentant des signes de fragilité et de retard scolaire en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement.

Pour 2011, la participation de l'Agglo s'élève à 2 000 € sur les 38 000 € du dispositif.

		Répartitions des crédits		
		Agglo de Brive	Acsé CUCS	
	Actions	Opérateurs		
volet éducatif	Accueil de loisirs sur les quartiers ouest	Centre Social Jacques Cartier – Ville de Brive	/	5 000,00 €
	Activités et participation des jeunes	Centre Social Jacques Cartier – Ville de Brive	/	5 000,00 €
	Accueil de loisirs sur le quartier est	Centre Social Raoul Dautry – Ville de Brive	/	5 000,00 €
	Festival culture jeunes des Chapélies	Centre Social Raoul Dautry – Ville de Brive	/	5 000,00 €
	Séjour solidarité jeunes quartiers est	Centre Social Raoul Dautry – Ville de Brive	/	4 700,00 €
	Dispositifs Relais	Collège Jean Lurçat	6 000,00 €	/
	CLAS Brive	Association Familiale de Brive	2 600,00 €	/
	CLAS Cosnac	Centre Social A. Teyssandier - Ville de Cosnac	1 000,00 €	/
	CLAS quartier ouest	Centre Social Jacques Cartier – Ville de Brive	/	10 500,00 €
	CLAS quartier est	Centre Social Raoul Dautry – Ville de Brive	/	9 500,00 €
	CLAS Courteline	Association « Club Courteline »	2 500,00 €	5 000,00 €
	CLAS Malemort	Ville de Malemort	2 000,00 €	/
	Ecole ouverte ouest	Collège Jean Moulin	2 000,00 €	/
	Ecole ouverte est	Collège Maurice Rollinat	2 000,00 €	/
	Diversité des savoirs expositions interactives	Centre Social Jacques Cartier – Ville de Brive		4 000,00 €
	Activité d'éveil en EP	Service enfance éducation - Ville de Brive	2 000,00 €	2 000,00 €
	Activités sportives et culturelles	Association TUCSS	/	4 000,00 €
	Rugby Street	Association « CABCL »	2 500,00 €	/
	Internat d'excellence	Collège d'Allasac « Le Colombier »	4 000,00 €	/
	Création Chorégraphique	Association CCEA	1 500,00 €	2 000,00 €
Rencontre intercentre "sensibilisation aux sports basques"	Association « Pilotari Club Briviste »	2 400,00 €	/	
Rencontre intercentre " prévention des risques solaires"	Association « Saint-Viance loisirs »	1 900,00 €	/	
Rencontre intercentre " L'eau en large"	Ville de Malemort	1 400,00 €	/	
Rencontre intercentre "le Bois, la forêt"	Service Enfance éducation - Ville de Brive	1 600,00 €	/	
Volet insertion	Suivi renforcé des jeunes	Mission Locale de Brive	32 000,00 €	37 000,00 €
	Job d'urgence	Mission Locale de Brive	/	2 720,00 €
	Resto forme	Mission Locale de Brive	/	500,00 €
	Action de parrainage	Mission Locale de Brive	1 600,00 €	4 500,00 €
	Aide à l'insertion quartier ouest	Centre Social Jacques Cartier – Ville de Brive	/	3 000,00 €
	Aide à l'insertion quartier est	Centre Social Raoul Dautry – Ville de Brive	/	3 000,00 €
	Opérations travaux saisonniers	Centre Social Jacques Cartier – Ville de Brive	/	4 900,00 €
	Plate forme service	Centre Social Jacques Cartier – Ville de Brive	1 500,00 €	/

	Charte de la diversité - accès à l'entreprise (bourse aux stages...)	à déterminer (CCI)	5 000,00 €	/
	Mémoire de Quartier	Collège Maurice Rollinat	/	2 000,00 €
Habitat et cadre de vie	Formation Médiation	Centre Social Raoul Dautry – Ville de Brive	1 000,00 €	/
	Animation Locale	Centre Social Jacques Cartier – Ville de Brive	/	2 500,00 €
	Animation Locale	Centre Social Raoul Dautry – Ville de Brive	/	5 000,00 €
	Ado'roues	Centre Social Raoul Dautry – Ville de Brive CRD	500,00 €	/
Volet égalité lutte contre les discriminations	Equipe opérationnelle	Agglo de Brive	30 000,00 €	17 000,00 €
	Atelier écriture- Alphabétisation	Centre Social Jacques Cartier – Ville de Brive	/	3 800,00 €
	Ateliers renforcement apprentissage du français	Centre Social Raoul Dautry – Ville de Brive	/	3 000,00 €
	Ateliers "la santé en cuisinant"	Centre Social Jacques Cartier – Ville de Brive	/	2 000,00 €
	REAAP "Animation réseau des acteurs et plate forme famille"	Caisse d'Allocations Familiales 19	1 000,00 €	/
	REAAP "Atelier parents enfants"	CHRS « Patier »	510,00 €	/
	REAAP "Groupe de parole - parents et scolarité"	Association Familiale de Brive	280,00 €	/
	REAAP "Groupe de parole - parents et handicap"	Association des paralysés de France	600,00 €	/
	REAAP "Temps d'échanges parents enfants"	Coopérative scolaire « Thérèse Simonet »	650,00 €	/
	REAAP " Soutien à la parentalité et handicap"	Centre Social Jacques Cartier – Ville de Brive	500,00 €	/
	Vac'famille	Centre Social Raoul Dautry – Ville de Brive	2 500,00 €	/
	Festival arts urbains	Association « Urban culture project »	1 000,00 €	/
	Ateliers santé quartier ouest	Association « Amis de la ZEP »	810,00 €	/
	Prévention du sommeil	Association « IREPS »	2 235,00 €	2 765,00 €
	Rallye familial	Association « Vivre ensemble »	1 600,00 €	/
	Tradition	Association « Couleurs plurielles »	1 000,00 €	/
	Récré'Familles	Centre Social Jacques Cartier – Ville de Brive	/	3 000,00 €
	Animation locale Rivet	Association « Bougeons sur la colline »	3 000,00 €	/
	Action socio-culturelle Rivet	Espace Socioculturel - Ville de Brive	7 000,00 €	/
	Atelier santé Quartier est	Centre Social Raoul Dautry – Ville de Brive	/	3 000,00 €
	Prévention des conduites à risque - PEAJ	Maison des ados	3 000,00 €	/
	Prévention des discriminations par la sensibilisation à l'égalité Filles Garçons	FAL 19	/	1 500,00 €
	DRE	réfèrent de parcours de réussite éducative	ADPEP 19	/
Médiation scolaire		Service enfance éducation - Ville de Brive	/	5 000,00 €
Soutien individualisé et réseau des acteurs		Collège Jean Lurçat	2 000,00 €	

Crédits

Crédits Acsé

	Agglo de Brive	
Total Programmation CUCS - DRE	134 685,00€	198 885, 00€

Renouvellement de l'opération cinéma plein air

Dans le cadre de la Politique de la Ville, sont organisées chaque été des projections de cinéma en plein air. Compte tenu de l'aspect convivial, fédérateur et inter générationnel de telles manifestations, il a été décidé depuis 2003, d'étendre cette action à l'ensemble des communes membres de la Communauté d'agglomération.

Inscrite dans le cadre du Contrat de Pays de 2005 à 2007, puis de 2008 à 2010 cette action s'est étendue aux Communautés de Communes « Vézère Causse » et « Portes du Causse », à raison d'une séance par communauté de communes.
L'action a été reconduite pour le contrat 2011/2013.

Après consultation, le Centre Culturel de Brive a été retenu pour organiser les séances 2011.

Le prix unitaire par séance est arrêté pour l'année 2011 : soit 1300 € HT par séance.

Il est proposé, afin de prendre en compte l'évaluation des transferts de charge au titre de la Politique de la Ville, la tarification suivante :

- Pour les communes de Brive (4 séances), Cosnac, Malemort et Ussac (1 séance chacune) :

Coût unitaire HT par séance : 1300 € dont 50 euros pris en charge par la commune et 1250 € par l'Agglo.

- Pour les communes de l'Agglo (ou séance supplémentaire sur Brive, Cosnac, Malemort et Ussac) :

Coût unitaire HT par séance : 1300 € dont 200 € pris en charge par la commune et 1100 € par l'Agglo.

- Pour les Communautés de Communes Vézère Causse et Portes du Causse :

Coût unitaire HT par séance: 1300 € dont 200 € pris en charge par la commune et 807 € par Vézère Causse, idem pour les Portes du Causse; 293 € à la charge de l'Agglo (le coût est établi en fonction du plan de financement prévu dans le cadre du contrat de Pays.)

Il est précisé que le nombre maximum de séances organisées est de 21.

PLAN DE FINANCEMENT

VOLET FONCTIONNEMENT Nature des dépenses	2011
21 séances plein air	27 300
Coordinateur - préparation 100 h - projections 60 h	1 580 950
Communication (affiches, dépliants, radio...)	1 000
Coût Total HT	30 830

PLAN DE FINANCEMENT

Organisation des dépenses	2011
Etat	6 666
Conseil Général	3000
Communes	4 200
Agglo – Maître d’ouvrage	15 350
Communautés de Communes	807
Vézère Causse	807
Portes du Causse	807
Coût Total HT	30 830

Efficacité économique / Développement touristique

Avance remboursable pour l'entreprise « Mécanat »

Le développement économique est la première des compétences obligatoires de l'Agglo de Brive. Ont ainsi été déclarées d'intérêt communautaire en 2002 :

- Les actions d'aides à l'implantation d'activités sur le territoire de l'agglomération de Brive
- Les subventions ou les participations à tout organisme concourant au développement économique que la Communauté d'Agglomération déciderait de soutenir

Le principe des avances remboursables complète le dispositif actuel. Il s'agit de **verser aux entreprises une somme proposée par la commission Economie. Un remboursement différé intervient selon un échancier qui va de 5 à 8 ans au taux d'intérêt 0%.**

Il est ainsi prévu à partir de 2010 de budgétiser 150 000 € pendant 3 ans afin de disposer d'un fonds permettant de mettre en œuvre le principe.

Une aide d'un montant de 50 000 € en faveur de l'entreprise « Mecanat » sous forme d'avance remboursable sera soumise au vote, en complément des aides de la Région et du Département.

Pour rappel, la 1^{ère} entreprise à bénéficier de ce dispositif nouveau pour l'Agglo a été UV Germe : la somme de 40 000 € lui avait été attribuée en juin 2010, puis les plaisirs pâtisseries, avec 50 000 € en décembre 2010.

A propos du projet :

La **société JMJ CONSEIL**, SARL détenue à 100% par Monsieur Jean-Marie JACQUET, a été créée en 2009 pour un projet de reprise de société industrielle.

Le projet de JMJ CONSEIL consiste à se développer sur une offre de services complète liée à la mécanique de précision dans les domaines où la complexité du produit, la taille et/ou les volumes font qu'il est difficile d'acheter ces pièces dans les pays low-cost.

La Société JMJ CONSEIL est convaincue que dans ce secteur d'activité, la concentration des moyens financiers et humains devient une condition essentielle à la survie des entreprises et à leur rentabilité. **La reprise des moyens d'exploitation de MECANAT, y compris ses salariés disposant d'un savoir-faire technique s'inscrit donc dans une stratégie de pérennisation de la plateforme de Brive pour en faire le centre de gravité d'une croissance externe.**

La Société JMJ CONSEIL se propose de reprendre le fonds de commerce des sociétés COMECO & MECANAT. Cette reprise, et particulièrement ses clients, ses responsables, ses compagnons et son outil industriel, constitue un gage de réussite.

Le chiffre d'affaires espéré pour 2011 sera de 5 M€ avec un point mort à 4,5 M€ après déménagement (5 M€ avant) - dont la nécessité est impérative pour revenir à une exploitation positive - d'où un besoin de financement à hauteur de 0,6 M€.

La première étape amorcée est la réorganisation des locaux afin de déménager l'ensemble des machines sur le site de Loyre et de réduire les charge de loyers et les pertes de temps engendrées par une activité sur deux sites. La deuxième priorité sera de pérenniser la relation commerciale avec les clients.

Enfin le plan de développement prévoit l'embauche sur le site de Brive de 4 personnes dans les deux prochaines années.

Autres aides sollicitées :

Le repreneur a d'ores et déjà sollicité le département et la région afin de bénéficier de :

- Subvention région maintien de l'emploi : **appui à la reprise d'entreprise pour le maintien de l'emploi (DAREPME) de 3.000 à 5.000 € par salarié repris soit un montant : 140 000 à 200 000€**
- Avance remboursable renforcement des fonds propres (Agglomération de Brive) : 50 000€
- Avance remboursable renforcement des fonds propres (département) : 50 000€

Inscription des circuits de randonnée de l'Agglo au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Corrèze

La Communauté d'Agglomération de Brive a souhaité s'inscrire dans une démarche de qualité pour la mise en place de son réseau intercommunal de circuits de randonnée. Pour asseoir cette image de qualité au niveau départemental, l'Agglo de Brive souhaite inscrire les circuits intercommunaux au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Corrèze.

Ces circuits bénéficieront d'un panneau de départ PDIPR financé par le Conseil Général et d'une promotion étendue via le site internet et les diverses publications départementales.

Par cette inscription, la Communauté d'Agglomération de Brive s'engage à :

- Signer les conventions de passages en propriétés privées;
- Conserver aux chemins leur caractère public et ouvert pour y maintenir la libre circulation ;
- Assurer l'entretien régulier de la végétation et du balisage.

Etude de valorisation culturelle de la voie verte

L'Agglo de Brive s'est engagée dans la réalisation d'une voie verte le long de la Vézère et Corrèze sur des zones à fort potentiel touristique et à faible pression foncière car généralement inondables. A ce jour 20 km de voie verte ont été réalisés sur un linéaire de 50 km.

Il est proposé d'engager une **étude de valorisation culturelle de cette voie verte** qui aura pour objet la réalisation d'études d'opportunités afin de mettre en œuvre :

- des **signalétiques** (panneaux d'information, sentiers d'interprétation) ayant pour thématique le patrimoine, l'environnement, la culture
- des **animations** adaptées autour de l'environnement et de la culture.

Les tronçons concernés sont :

- Malemort /Dampniat
- Ile du Roi / pont de Granges
- Ovalie / Bouriottes
- Ussac Pont de Granges / Voutezac Pont du Saillant
- A terme toutes les communes traversées par la voie verte

A l'issue de ces études le prestataire aura en charge :

- La conception et la création graphique de sentiers d'interprétation,
- La conception éventuelle et la création graphique de panneaux d'information,
- La proposition et l'organisation d'animations autour de la voie verte à destination des scolaires et des familles,
- Le développement d'expositions originales en pleine nature, de Land'Art etc.

Le budget alloué à cette étude a été estimé à 25 000 € HT.

Le montant prévu pour les travaux est de 120 000 € HT

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Nature des dépenses	2011	%
Etat	17 000	11.7
Région	14 500	10
Département	21 750	15
Autofinancement Agglo	91 750	63.3
Coût Total HT	145 000	100

Protection de l'environnement

Programme 2011 des travaux d'assainissement et révision des barèmes de la Participation au Raccordement à l'Egout (PRE)

Investissements 2011 :

L'Agglo de Brive a acté le montant des investissements en matière d'assainissement pour l'année 2011. Le programme des opérations prises en compte sur le budget 2011 ayant fait l'objet de discussions et étant arrêté, il y a lieu pour certaines de ces opérations, dont les dossiers de consultation sont prêts, de procéder à la mise en concurrence des entreprises.

Les opérations sont :

NOM DE LA COMMUNE	INTITULE D'OPERATION
CUBLAC	Réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement – Avenue du 8 mai 1945
MANSAC	Création de postes de relevage des Eaux Usées dans le Bourg

Participation au Raccordement à l'Egout (PRA)

Le service assainissement de l'Agglo indique lors de l'instruction d'une demande de permis de construire (PC), permis d'Aménager (PA) ou d'une déclaration préalable (DP), le montant de la Participation de Raccordement à l'Egout (PRE).

Cette participation vise à tenir compte de l'économie réalisée par les propriétaires grâce au réseau de collecte public par rapport à une installation individuelle ; lorsque l'immeuble est édifié après la mise en service du réseau collectif. Elle est limitée à 80% du coût de fourniture et de pose d'une installation individuelle règlementaire.

Le groupe de travail Assainissement puis la Commission Environnement proposent pour 2011 une réévaluation du barème (cf. tableau).

Cette participation ainsi fixée s'appliquera à compter du 1^{er} juin 2011 à toute autorisation de construire (PC, PA et DP) concernant une construction nouvelle.

Elle est également applicable soit par agrandissement d'un bâtiment existant, soit pour un changement de destination en fonction du nombre d'équivalent habitant supplémentaire. Dans le cas d'un lotissement, la PRE ne sera appliquée que sur les constructions réalisées par le lotisseur. Dans le cas contraire, la PRE sera appliquée lors des dépôts de PC de chaque lot.

Cette participation se fait à l'achèvement des travaux. Le montant est fixé à la date de dépôt de l'autorisation de construire.

Les montants seront actualisés annuellement au moyen d'une formule indexée sur l'index canalisations assainissement avec fourniture de tuyaux béton publié par le moniteur du bâtiment et des travaux publics.

DESIGNATIONS	TARIF 2007 EN €HT	TARIF 2010 EN €HT	TARIF 2011 EN €HT
1 logement	1.040	1.156,68	1.200
2 logements	1.664	1.850,70	2.000
3 logements	2.080	2.313,37	2.500
4 logements	2.392	2.660,38	3.000
5 logements	2.600	2.891,72	
6 logements	2.808	3.123,05	
7 logements	3.016	3.354,39	
8 logements	3.224	3.585,73	
Au-delà de 4 logements / logement en +	468	520,50	800
Ecole (25 externes, 10 internes) Hôpitaux, Cliniques, Maisons de retraite (/3lits) Cinémas (/50 places) Cafés, Restaurants (/10 couverts) Hôtels (/4 chambres)	1.040	1.156,68	1.200
Usines, ateliers, Bureaux, Commerces - De 0 à 500m ² → 1 taxe pour 100m ² - De 500 à 2000m ² → 5 taxes + 1 pour 250m ² - De 2000 à 5000m ² → 11 taxes + 1 pour 500m ² - Au-delà de 5000m ² → 17 taxes + 1 pour 1000m ²	1.040	1.156,68	1.200
Changement de destination (par équivalent habitant supplémentaire)			400

**Pour connaître l'actualité de l'Agglo,
consultez le site www.agglo-brive.fr**



AGGLO
de Brive
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Contact Presse :
Valérie Chilard
Responsable Communication
Communauté d'agglomération de Brive
Tél : 05 55 74 70 18
Mail : valerie.chilard@agglo-brive.fr